spongeworks

Compte-rendu

Comité d'Orientation Stratégique

24 juin 2026

Funded by the European Union

UK Research and Innovation

Le deuxième Comité d'Orientation Stratégique du projet européen SpongeWorks pour le bassin versant de la Lèze s'est tenu le 24 juin 2026 à Montaut, à l'invitation du SMIVAL, de la Chambre d'agriculture de l'Ariège et de la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne. Cette journée a réuni une quarantaine de participants : représentants des collectivités, acteurs agricoles, structures de gestion de l'eau, partenaires techniques et scientifiques.

La matinée a débuté par une séance plénière consacrée aux avancées du projet. Le SMIVAL, les Chambres d'agriculture, le CNRS, Adict Solutions et l'OiEau ont présenté l'état d'avancement des actions engagées sur le démonstrateur Lèze, les premiers travaux scientifiques et les perspectives offertes par SpongeWorks à l'échelle européenne.

Les participants ont ensuite été répartis en cinq groupes de travail autour de trois questions : les démarches déjà engagées en Occitanie en faveur des mesures éponges, les enseignements et attentes suscités par SpongeWorks, ainsi que les leviers et les freins au déploiement de ces mesures. Les échanges ont fait l'objet d'une restitution collective en séance plénière et sont synthétisés ci-dessous. Concernant les projets "similaires" ou initiatives locales ayant des similarités avec Spongeworks, toutes ces informations ont été collectées pour le développement d'éventuelles synergies.

Les éléments inspirants de SpongeWorks et les attentes exprimées

Les échanges montrent un fort intérêt pour l'approche développée dans le cadre de SpongeWorks. Les participants ont particulièrement souligné la dynamique partenariale du projet, qui associe collectivités, agriculteurs, gestionnaires de l'eau et chercheurs autour d'expérimentations concrètes. Ont également été jugés inspirants la valorisation de techniques alternatives (baissières, ouvrages filtrants), le volet sensibilisation et participation citoyenne, ainsi que l'utilisation d'outils de mesure simples et peu coûteux pour évaluer l'efficacité des aménagements dans la durée.

Le projet est perçu comme un démonstrateur capable de produire des références utiles au-delà du bassin de la Lèze. Les attentes portent principalement sur :

- la démonstration scientifique de l'efficacité des mesures éponges et leur suivi dans le temps ;
- l'identification des contextes où ces aménagements sont les plus pertinents ;
- la production de méthodes et retours d'expérience, transférables à d'autres territoires, tant techniques que sur la mobilisation des acteurs.

Freins et leviers au déploiement des mesures éponges en Occitanie

Les participants ont identifié plusieurs freins qui limitent aujourd'hui le déploiement des mesures éponges :

- économique : les coûts d'investissement, les coûts d'entretien, l'incertitude sur les bénéfices pour l'exploitation et le décalage entre les coûts immédiats et les bénéfices environnementaux à long terme rendent les changements de pratiques difficiles ; la réalité économique des exploitations reste un obstacle majeur, même lorsque les bénéfices des solutions fondées sur la nature sont connus ;

- technique et scientifique : les acteurs expriment un besoin de références techniques, de données objectives sur l'efficacité des aménagements et de méthodes partagées pour guider leur mise en œuvre.
- humain : la prise de risque, la peur de l'erreur ou du regard des pairs, ainsi que l'habitude de recourir à des solutions de génie civil plus classiques, ralentissent l'évolution des pratiques.
- réglementaire et foncier : complexité administrative, évolution des règles applicables aux cours d'eau, difficultés d'interprétation de la réglementation et nécessité d'assurer la pérennité des aménagements lors des transmissions foncières.

Les échanges convergent vers plusieurs leviers prioritaires.

Le premier consiste à **consolider les connaissances et les retours d'expérience** : développer des sites démonstrateurs instrumentés, mesurer les effets des aménagements dans la durée et diffuser largement ces résultats afin d'apporter des références techniques et scientifiques utiles à la décision. Ces données locales sont jugées plus adaptées aux spécificités du territoire que les études globales. Il est également suggéré d'ouvrir le suivi scientifique aux citoyens, aux écoles et aux collectivités pour favoriser son appropriation.

Le deuxième levier est l'**accompagnement des acteurs**. Les participants ont insisté sur l'importance de démonstrations de terrain, de sites pilotes instrumentés, de retours d'expérience entre pairs et de données produites localement pour objectiver l'efficacité des mesures et faciliter leur appropriation. Ils ont également souligné la nécessité d'impliquer tous les acteurs locaux dans une même dynamique : sensibiliser, développer la formation et la vulgarisation. Les structures d'accompagnement doivent par ailleurs tenir un discours réaliste, sans occulter les contraintes et difficultés techniques des mesures.

Les participants ont également insisté sur la **nécessité de sécuriser le déploiement des mesures**, en mobilisant des financements pérennes (Paiements pour Services Environnementaux, PAC, compensation environnementale), en améliorant la lisibilité des dispositifs de financement et des outils mobilisables, en travaillant à l'échelle de territoires cohérents (bassins versants, aires d'alimentation de captage) et en s'appuyant sur des outils juridiques permettant d'inscrire les aménagements dans la durée (baux ruraux, Obligations Réelles Environnementales). La stabilité réglementaire est également jugée nécessaire pour maintenir l'engagement des acteurs.

Conclusion

Le COS s'est terminé par des remerciements aux participants et le rappel des prochaines étapes du projet Spongeworks pour la Lèze.

Annexe 1 : Restitution de chaque groupe à l'issue de l'atelier

Les questions posées en atelier étaient les suivantes :

1. **Démarches mettant en œuvre des mesures éponge en Occitanie**
   - Est-ce que vous êtes engagés dans des démarches équivalentes ?
   - Est-ce que vous mettez en œuvre des mesures éponges / financez des mesures éponges / inscrivez dans les documents de stratégie territoriale des mesures éponges ?

Les réponses, sous forme de carte participative, n'ont pas fait l'objet d'une retranscription orale.

2. **Eléments inspirants de SpongeWorks**
   - Quels sont les éléments inspirants de SpongeWorks ?
   - Quelles sont vos attentes de la part de ce projet ?
3. **Leviers et freins pour le déploiement des mesures éponge en Occitanie**
   - D'après vous, quels sont les freins à lever pour accélerer la mise en œuvre effective des mesures éponges aujourd'hui ?

Les réponses des participants ont été fait l'objet d'une retranscription orale, enregistrée et restituée ci-dessous.

Restitution du groupe 1

- **Freins identifiés :** La réalité économique des exploitations reste un frein majeur à la mise en place des SFN, même lorsque leurs bienfaits sont connus. La mobilisation des exploitants les plus réticents est un enjeu clé pour faire bouger les lignes sur l'ensemble du bassin.
- **Leviers d'action :**
  - Continuer à travailler à des échelles géographiques cohérentes et logiques (bassins versants, aires d'alimentation de captage), ce qui facilite l'adhésion et la défense des projets.
  - Proposer des accompagnements financiers indispensables via, par exemple, des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) portés par des entreprises ou des communautés de communes.
  - Sécuriser le foncier lors de la transmission des exploitations, potentiellement en intégrant des obligations d'entretien des SFN directement dans la rédaction des baux ruraux (fermage).
  - Impliquer tous les acteurs locaux dans la même boucle pour garantir la cohérence des actions (ex. associations comme Arbre et Paysage).
  - Utiliser le cadre de la PAC pour inciter au changement et favoriser la mise à disposition de ces solutions à grande échelle.

Restitution du Groupe 2

- **Éléments inspirants :**
  - Voir un territoire se modifier pour répondre à des problématiques régionales intéresse un grand nombre de partenaires.
  - Le travail multipartenarial initie une dynamique positive où les acteurs avancent ensemble.
  - Enfin, l'apport de la modélisation est jugé très inspirant pour évaluer l'effet tampon à des échelles plus larges que le bassin local.
- **Freins identifiés :**
  - Il subsiste un certain flou sur le chemin méthodologique exact à suivre pour mettre en œuvre ces mesures.
  - De plus, le coût et le rapport bénéfices-risques inquiètent, notamment face à des filières agricoles qui ne sont pas toujours prêtes à modifier leurs pratiques de production.
- **Leviers d'action :**
  - Un fort besoin d'accompagnement (tant pour le milieu agricole que pour les aménagements urbains).
  - La nécessité de sensibiliser et vulgariser, basé sur des données scientifiques locales, les études globales étant souvent jugées inadaptées aux spécificités du territoire.

Restitution du Groupe 3

- **Éléments inspirants et attentes :**
  - Le volet sensibilisation/communication et les retours d'expérience sur la participation citoyenne sont très appréciés.
  - Attentes sur la massification des opérations et l'accès à un large panel de mesures adaptées à chaque situation.
  - Sur le plan réglementaire, pouvoir proposer des solutions d'aménagement constructives en cas d'infraction, plutôt que de se limiter à une simple verbalisation financière.
- **Freins identifiés :**
  - La résistance au changement des habitudes, à la fois pour les agriculteurs et les aménageurs qui privilégient souvent des solutions de génie civil classiques et faciles à court terme (curage, terrassement).
  - Les coûts financiers et l'opposition entre les logiques économiques à court terme et les bénéfices environnementaux à long terme restent des obstacles majeurs.
- **Leviers d'action :**
  - Recueillir des témoignages directs d'agriculteurs (discours de pair à pair) et sensibiliser l'État ainsi que les élus aux solutions comme la désimperméabilisation.
  - Utiliser l'instrumentation scientifique et créer des sites démonstrateurs locaux, y compris en ville, pour rendre les mesures éponges visibles et concrètes pour les citoyens et les élus.
  - Saisir l'opportunité de l'urgence climatique et mobiliser la maîtrise foncière. Les mesures de compensation environnementale de certains projets d'aménagement pourraient servir de levier financier ou foncier (lorsque les acteurs sont propriétaires des terrains).

Restitution du Groupe 4

- **Éléments inspirants :**
  - La forte mobilisation des acteurs agricoles constatée dans le projet et la dynamique territoriale globale qu'il engendre.
  - L'idée de tester des outils de mesure simples et *low-cost* pour évaluer l'efficacité des mesures sur le long terme est également saluée.
- **Attentes :**
  - Observer une transformation concrète du bassin pour qu'il serve de modèle inspirant à d'autres territoires.
  - Obtenir des données scientifiques rigoureuses pour valider l'impact réel des aménagements et identifier précisément les zones d'implantation les plus pertinentes.
  - Développer des outils méthodologiques transférables à des contextes pédoclimatiques différents afin d'accélérer le changement d'échelle.
  - Produire des livrables clairs sur les financements disponibles à toutes les échelles. Le projet étant européen, il est attendu qu'il pèse à ce niveau pour aider à lever les freins institutionnels.
  - Anticiper la pérennisation des mesures et la suite des actions au-delà de la durée de vie du projet initial, tout en garantissant un excellent accompagnement de terrain.
- **Freins identifiés et leviers d'action :**
  - Besoin crucial d'un socle commun de connaissances autour de l'enjeu de l'eau, à intégrer dans la formation des nouveaux agriculteurs et à diffuser par le partage d'expériences sur le terrain. Les structures d'accompagnement doivent tenir un discours réaliste, sans occulter les contraintes et difficultés techniques des mesures.
  - Le risque de perte de production lié aux changements de pratiques nécessite des financements pérennes et une stabilité réglementaire (l'évolution trop rapide des règles applicables aux cours d'eau perturbe l'engagement des acteurs). De même, la lourdeur et les délais administratifs freinent la réactivité des structures d'accompagnement face aux besoins du terrain.
  - Le contexte médiatique et législatif général valorise rarement ce type d'aménagement concerté, d'où l'importance de mettre en avant le courage de ces initiatives locales.
  - Enfin, le renouvellement générationnel en cours chez les agriculteurs impose de travailler dès maintenant sur la transmission des bonnes pratiques, par exemple via la contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) pour inscrire les projets dans la durée.

Restitution du Groupe 5

- **Éléments inspirants :**
  - La prise de conscience que la question de l'eau concerne tout le monde et impose d'agir collectivement auprès des agriculteurs.
  - La force du projet réside dans son approche pluridisciplinaire réunissant entre autres les Chambres d'agriculture, le Smival et les collectivités.
  - Le projet a une vraie valeur d'exemple et permet de valoriser des techniques alternatives (baissières, barrages castors).
  - Faire les expérimentations directement chez les agriculteurs favorise une communication efficace.
- **Attentes :**
  - Vérifier scientifiquement l'efficacité hydrologique réelle sur la circulation de l'eau dans les sous-bassins.
  - Prolonger le projet au-delà des 4 ans réglementaires est jugé indispensable pour disposer de recul temporel.

- Les retours d'expérience doivent permettre d'orienter durablement les politiques de financement.
- Il est suggéré d'ouvrir le suivi scientifique aux citoyens, aux écoles et aux collectivités pour qu'ils s'approprient les relevés de terrain.

- **Freins identifiés et leviers d'action :**
  - Les contraintes liées à l'acquisition foncière, les divergences d'interprétation de la loi, la peur de la complexité administrative (« technocratie ») ainsi que le manque de connaissances sur le fonctionnement global des cours d'eau.
  - Pour l'exploitant, la peur de prendre des risques, de commettre des erreurs ou d'affronter le regard des autres face au changement de pratiques sont des barrières réelles. Les réunions « bout de champ » et le financement global des pratiques agroécologiques sont les meilleurs leviers pour rassurer et inciter à sauter le pas.

Annexe 2 : Structures présentes

Comité d'Orientation Stratégique SpongeWorks

Numéro de convention de subvention : 101156116, Co-creating and Upscaling Sponge Landscapes by Working with Natural Water Retention and Sustainable Management (SpongeWorks)

Date/Lieu : 24 juin 2026, Montaut, France

Consentement à l'abonnement à la lettre d'information électronique de SpongeWorks

En apposant ma signature dans la colonne « Newsletter SpongeWorks », je certifie avoir lu et compris la déclaration de consentement relative à l'abonnement à ladite lettre ci-après.

J'accorde librement mon consentement au traitement de mes données personnelles dans le but de recevoir des mises à jour du projet, des nouvelles et des communications pertinentes. Vos informations ne seront pas partagées avec des tiers et vous pouvez vous désabonner à tout moment.

Consentement à l'utilisation de matériel photographique et vidéographique

En apposant ma signature dans les colonnes « Utilisation de matériel photographique et vidéographique », je certifie avoir lu et compris la déclaration de consentement relative à l'utilisation dudit matériel ci-après.

J'accorde librement mon consentement au traitement de mes données personnelles, y compris la captation et l'utilisation de mes images et vidéos, pour les objectifs liés à la documentation et à la communication du projet SpongeWorks, y compris mais sans se limiter à la publication sur des sites web, des réseaux sociaux, des publications, et autres supports publics.

Je comprends que mes données personnelles, y compris mes images et vidéos, seront utilisées conformément à la politique de confidentialité du projet et seront conservées pendant la durée entière du projet SpongeWorks. Je reconnais que, en signant ce consentement, je ne pourrai pas retirer mon consentement après l'événement, étant donné que les vidéos et photos seront utilisées de manière continue dans le cadre du projet, et ce, sans possibilité de modification ou suppression postérieure des matériaux une fois l'enregistrement effectué.

Déclaration de Confidentialité pour l'atelier de Geodesign (28 janvier 2026)

La présente Déclaration de Confidentialité est émise en faveur de tous les Partenaires ayant adhéré à l'Accord de Consortium SpongeWorks (« Consortium ») pour la réalisation du Projet intitulé SpongeWorks, représenté par le Coordinateur, l'Université Leibniz de Hanovre.

Attendu que le Coordinateur, agissant en son nom et au nom des Partenaires ou de tout Partenaire du Consortium, peut fournir au participant de la concertation pour la mise en œuvre de mesures éponges (ci-après dénommé « Destinataire ») certaines informations relatives au Projet SpongeWorks (les Informations) lors de ladite réunion tenue à Lézat-sur-Lèze le 11 mars 2025, lesquelles sont considérées comme confidentielles.

Je, le Destinataire, accepte les termes et conditions établis dans cette Déclaration de Confidentialité :

Toute Information fournie par le Coordinateur ou tout Partenaire du Consortium, directement ou indirectement, (le « Divulgateur ») oralement ou par écrit, demeurera en tout temps la propriété du Divulgateur et/ou des Partenaires.

Les Informations Confidentielles seront en tout temps maintenues dans la plus stricte confidentialité et sous conditions de secret, et ne seront, sans le consentement écrit préalable du Divulgateur, ni divulguées ni utilisées à quelque fin que ce soit à un tiers ou pour le bénéfice propre ou d'un tiers.

Les dispositions de l'alinéa 1.2 ne s'appliqueront pas à toute information :

- qui, au moment de sa réception, est dans le domaine public ;
- qui, après réception, devient partie du domaine public par publication ou autrement par des moyens légaux et appropriés ;
- dont il peut être établi par des preuves documentaires qu'elle était en possession du Destinataire avant sa réception du Divulgateur, et qu'elle a été acquise avec des droits de disposition libres, directement ou indirectement d'une source totalement indépendante du Divulgateur ;
- dont il peut être établi par des preuves documentaires qu'elle a été développée indépendamment par l'équipe du Destinataire qui n'avait aucune connaissance des informations divulguées ici ;
- qui a été reçue ultérieurement d'un tiers ayant un titre légal valable à cet égard.

spongeworks

Funded by the European Union

UK Research and Innovation

NOM	Prénom	Structure	Emargement	Signatures de consentement		
				Déclaration de confidentialité (obligatoire)	Utilisation de matériel photographique et vidéographique	Newsletter SpongeWorks
ARNAUD	François	Mairie Le Fossat	Excusé.			
ASSEMAT	Philippe	Bio Ariège Garonne				
BALLESTA	Julie	PETR Sud Toulousain				
BARRAGUE	Natacha	SMIVAL				
BARTHE MICALEFF	Sandrine	CC Bassin Auterivain				
~~BAUDAN~~ BAUDEAN	Laetitia	DDT 09				
BLANC	Guillaume	Assoc. APROVA				
BOT	Anne-Marie	Conseil Départemental 31				
BOURNIER	Jean Bernard	Bio Ariège Garonne				
BRIET	Sandrine	Mairie Le Fossat				
BROSSERON	Jérôme	APRA - Le Chabot				
CARMINATI	Nadine	Rivages				
COMMINGES	David	SMAHVL / ASA				
CHANCEL	Nadege	CC Volvestre				
COSTE	Laurie-Anne	Chambre Agriculture Haute-Garonne				
COURTY	Stephanie	Adict Solutions				
DA COSTA	Romain	Fédération des Chasseurs 31				
DA SILVA	Marion	SMIVAL				
DEPASSE	Jerome	Adict Solutions				
DUPLAN	Kevin	Conseil Départemental 31				
DURBE	Gael	Fédération de pêche 31				
FABRE	Clément	CNRS				
FAGES	Valérie	DDT 31				
FARAGO	William	Arbres et Paysages d'Autan				
FAUCON	Fanny	PETR Sud Toulousain				
FERNANDEZ	Jean-Luc	Fédération des Chasseurs 31				

NOM	Prénom	Structure	Emargement	Signatures de consentement		
				Déclaration de confidentialité (obligatoire)	Utilisation de matériel photographique et vidéographique	Newsletter SpongeWorks
GOLBA DELECOURT	Marie	Chambre d'Agriculture Ariège				
ISNARD	Laure	Région Occitanie				
JENN	Jean pierre	FNE-ANPER TOS				
LASSALLE	Philippe	DDT 31				
LATRILLE	Anne-Claire	Chambre d'Agriculture Ariège				
LE NORMAND	Soizig	Racines Fertiles				
MAGDELAINE	Matthieu	Agence de l'Eau Adour Garonne				
MAGNET	Béatrice	Mairie Lézat				
MARSAN	Juliette	SAFER Occitanie				
MARTIN	Raphaël	Office Français de Biodiversité				
MAURIER	Charlotte	KPSENS				
PAUTRET	Marie-Laure	SMDEA 09				
PELLETIER	Aude	Chambre d'Agriculture Ariège				
PERSONNAZ	Fany	ANA-CEN				
QUINTIN	Pauline	Nature En Occitanie				
RAUZY	Cédric	SAFER				
REDINI	Serge	Mairie Lézat				
RICHARD	Baptiste	Conseil Départemental de l'Ariège				
SANCHEZ-PEREZ	José Miguel	CNRS - CRBE				
SAUVAGE	Sabine	CNRS - CRBE				
TRONC	Anne-Sophie	SAFER				
VERGÉ	Lucas	Chambre d'Agriculture Haute-Garonne				
VIEL	Pierre	Mairie Montaut				
		+ mail				
Fabre	Damien	Mairie de ~~Fonsak~~ Artigat				
BOSCH	Elise	Mairie STE SUZANNE				

NOM	Prénom	Structure	Emargement	Signatures de consentement		
				Déclaration de confidentialité (obligatoire)	Utilisation de matériel photographique et vidéographique	Newsletter SpongeWorks
CAZAJUS	Joël	Bassin Adourain.				
BARREAU	Simon	OiEau				